



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/563
25 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-troisième session
Point 64 de l'ordre du jour provisoire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Note verbale datée du 22 août 1988, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, se référant à la résolution 42/39 E du 30 novembre 1987, intitulée "Désarmement régional", a l'honneur de communiquer ce qui suit.

L'Union soviétique considère que le sommet soviéto-américain tenu à Moscou en 1988 a été un événement politique décisif pour toute la vie internationale et a marqué une nouvelle étape du processus de désarmement. L'entrée en vigueur du Traité entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte, premier accord international de l'histoire prévoyant l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires de l'URSS et des Etats-Unis, a jeté les bases qui permettent d'envisager concrètement l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les accords de principe auxquels on est parvenu durant la rencontre de Moscou, en particulier en ce qui concerne la réduction de 50 % des armes offensives stratégiques dans les conditions prévues par le Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistique, laissent espérer que le désarmement nucléaire ne se limitera pas à une action isolée.

Cela étant, il importe de préserver l'atmosphère politique favorable qui s'est instaurée, d'appuyer les mesures bilatérales par des efforts multilatéraux de désarmement et de faire de la limitation et de la réduction des armements un processus progressif et ininterrompu.

* A/43/150.

Des mesures de désarmement régional, tenant compte des caractéristiques et des particularités des différentes régions du monde, ne peuvent en outre que contribuer à l'accomplissement de cette tâche mondiale.

L'Union soviétique continue à attacher une importance particulière au désarmement régional en Europe, où les deux plus grandes alliances militaires et politiques, le Traité de Varsovie et l'OTAN, se trouvent directement face à face, et où sont concentrés des moyens gigantesques en forces armées et en arsenaux tant nucléaires que classiques.

En matière de désarmement, la thèse soviétique repose sur l'attachement de l'URSS à l'idée d'un niveau suffisant d'armement et d'une défense non offensive. Ayant pour objectif une réduction substantielle du danger de guerre en Europe, l'Union soviétique et les autres Etats parties au Traité de Varsovie ont formulé en juin 1986 un programme de mesures visant à réduire, puis à éliminer les armes nucléaires tactiques, à réduire considérablement les forces armées et les arsenaux d'armes classiques afin de rendre impossible une attaque surprise, et à abaisser sensiblement le niveau du face-à-face militaire en Europe. A sa réunion de mai 1987, le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie a fait sien cette proposition et jugé indispensable d'élaborer de nouvelles mesures permettant de procéder à des réductions encore plus importantes des forces armées, des armements et des dépenses militaires d'ici à l'an 2000.

Dans l'optique de ces propositions, le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie a adopté à sa réunion de Varsovie, en juillet dernier, une déclaration concernant les négociations sur la réduction des forces armées et des armes classiques en Europe. Il est envisagé de mener ces négociations en trois étapes. La première étape viserait à fixer à des niveaux égaux et inférieurs aux niveaux actuels les effectifs des forces armées et le volume des armements classiques que possèdent les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN. Pendant la deuxième étape, les forces armées seraient réduites de part et d'autre d'environ 500 000 hommes, cette réduction s'accompagnant d'une réduction correspondante des stocks militaires; au cours de la troisième étape, il y aurait de nouvelles réductions des forces armées et des armements classiques, jusqu'à ce que les forces armées des deux alliances revêtent un caractère strictement défensif. La proposition des Etats parties au Traité de Varsovie prévoit également un échange de données initiales concernant les armements classiques lors de l'ouverture des négociations ou, si possible, avant même leur commencement.

Le document des Etats parties au Traité de Varsovie prévoit également des mesures conçues comme faisant partie intégrante du processus de réduction des forces armées et des armements en Europe et visant à réduire et éliminer le danger d'une attaque surprise. Ces mesures pourraient comprendre la création de zones de niveau réduit d'armements dans lesquelles les armes classiques les plus menaçantes et les plus déstabilisatrices auraient disparu ou figureraient en moindre quantité.

L'Union soviétique et les Etats parties au Traité de Varsovie sont prêts à résoudre ces questions dans le cadre d'un processus auquel participerait toute l'Europe. En juillet 1988, l'Union soviétique a préconisé la convocation d'une réunion, dans l'esprit du Sommet de Reykjavik, des dirigeants de tous les pays d'Europe afin d'examiner la question de la réduction des armes classiques.

/...

Il n'est pas une question touchant la réduction des forces armées et des armements que l'Union soviétique ne soit disposée à examiner dans le cadre de négociations. Si l'OTAN accepte de ne pas déployer en Italie ses 72 chasseurs bombardiers F-16 que l'Espagne a refusés, l'URSS est prête à retirer des unités aériennes équivalentes de leurs bases avancées en Europe orientale. Les dirigeants soviétiques ont proposé encore une mesure tendant à garantir une sécurité véritable à tous les pays d'Europe : la création d'un centre européen chargé de réduire le danger de guerre et de prévenir une attaque surprise.

Fonctionnant de façon permanente, ce centre pourrait devenir une structure utile qui consoliderait la paix en Europe.

Ces propositions de l'URSS et des autres Etats parties au Traité de Varsovie n'empêchent pas qu'on étudie parallèlement d'autres mesures conduisant à la paix et une plus grande sécurité en Europe. L'URSS appuie la proposition formulée en mai 1987 par le Premier Secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP) et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Pologne, M. W. Jaruzelski, concernant un plan d'ensemble visant à réduire les armements et à accroître la confiance en Europe centrale en procédant à une diminution progressive des armes nucléaires et classiques dans la région, en conférant une orientation défensive aux doctrines militaires, en convenant de mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et en adoptant des mécanismes permettant de vérifier strictement le respect des engagements pris. Les propositions touchant l'adoption de mesures concrètes en vue de mettre ce plan en application, qui figurent dans la déclaration du Gouvernement polonais communiquée en juin 1988 aux Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), fournissent une excellente base aux travaux de renforcement de la sécurité et de développement de la coopération dans la région.

L'Union soviétique estime que l'initiative proposée en février 1988 par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque (PCT), M. M. Jakes, visant à créer sur la ligne de contact entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN une zone de confiance, de coopération et de relations de bon voisinage, supposant qu'on adopte une approche intégrée pour résoudre les questions militaires, politiques, économiques et humanitaires, est d'une grande importance pour le renforcement de la sécurité en Europe et dans le monde. La création d'une telle zone donnerait une impulsion nouvelle au développement d'un processus faisant intervenir toute l'Europe, et marquerait le début d'une étape qualitativement nouvelle dans l'effort pour réduire le face-à-face militaire en Europe.

L'URSS appuie l'initiative de la République démocratique allemande et de la République socialiste tchécoslovaque tendant à créer en Europe centrale un couloir dénucléarisé. Un tel couloir séparant les Etats membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie amoindrirait le risque d'un conflit entre les deux alliances et favoriserait la solution de la question de l'arme nucléaire tactique ainsi que la réduction des forces armées et des armes classiques en Europe. Ce sont ces objectifs que vise également la proposition formulée en juin 1988 par le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne (SED) et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. E. Honecker, tendant à élaborer un mécanisme de règlement pacifique des situations de crise et de prévention des incidents militaires en Europe centrale.

/...

L'Union soviétique appuie les autres propositions visant à renforcer la sécurité des différentes régions de l'Europe : l'initiative de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Grèce tendant à faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires, et celle des pays nordiques concernant la création d'une zone dénucléarisée en Europe du Nord.

L'URSS se déclare favorable à l'appel lancé par la République démocratique allemande et la République socialiste tchécoslovaque en vue d'éliminer l'arme chimique du centre de l'Europe, ainsi qu'à l'initiative de la Bulgarie et de la Roumanie visant à faire des Balkans une zone exempte d'armes chimiques.

Les propositions formulées par M. M. S. Gorbatchev à Mourmansk en octobre 1987 concernant des négociations sur la limitation et la réduction des niveaux d'activité militaire dans tout le nord de l'Europe, y compris une limitation des activités navales dans les mers adjacentes à l'Europe du Nord, ont également pour objet de réduire le face-à-face militaire. A l'occasion du voyage effectué par le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. N. I. Ryjkov, en Norvège et en Suède en janvier 1988, l'Union soviétique a proposé de nouvelles initiatives concernant cette région. Ces initiatives prévoient notamment des consultations entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN en vue de réduire l'activité militaire et de limiter l'ampleur des manoeuvres des forces navales et aériennes dans la mer Baltique, la mer du Nord, la mer de Norvège et la mer du Groenland et d'appliquer à l'ensemble de cette zone ainsi qu'à la mer de Barents des mesures propres à accroître la confiance. Il a été également proposé d'organiser une rencontre des experts militaires des deux alliances militaires et politiques afin de trouver en cette matière des approches acceptables pour les deux camps.

L'Union soviétique a accueilli avec satisfaction la proposition des pays non alignés visant à faire de la mer Méditerranée une zone de paix stable et de coopération. L'URSS propose d'appliquer à la Méditerranée les mesures propres à accroître la confiance convenues dans le cadre de la CSCE, de procéder à une réduction des forces armées déployées dans la région, de s'abstenir de déployer des armes nucléaires sur le territoire des pays méditerranéens et, pour les puissances nucléaires, de prendre l'engagement de ne pas employer cette arme contre un pays quelconque de la Méditerranée n'en ayant pas autorisé le déploiement sur son territoire. Nous sommes prêts à retirer notre flotte de la mer Méditerranée sur une base de réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique.

En mars 1988, l'Union soviétique a formulé des propositions supplémentaires prévoyant notamment de geler le nombre de navires et le potentiel dont disposent en Méditerranée les forces navales de l'URSS et des Etats-Unis et d'en fixer les limites, de prévenir l'autre partie et tous les pays méditerranéens des déplacements des navires de guerre et des exercices militaires ainsi que d'inviter des observateurs à y assister, et d'élaborer des principes et des méthodes garantissant la sécurité de la navigation en Méditerranée.

Dans l'intérêt de la sécurité de tous, l'Union soviétique ne cesse d'appuyer activement les initiatives visant à renforcer la sécurité et à faire progresser le désarmement non seulement sur le continent européen, mais aussi dans les autres régions du monde.

/...

L'Union soviétique étant l'une des plus grandes puissances asiatiques, la garantie de la sécurité en Asie revêt pour elle une importance vitale. Le programme soviétique visant la sécurité de tous par le biais du désarmement est conforme aux aspirations des peuples du continent asiatique, pour qui les problèmes de la paix et de la sécurité ne sont pas moins graves que pour les peuples d'Europe.

La position de principe de l'URSS est que le processus de réduction des armes tant nucléaires que classiques ne doit pas conduire à l'adoption de mesures compensatoires, notamment en ce qui concerne l'accumulation d'armements dans d'autres régions, y compris, naturellement, en Asie. Cette position a été confirmée dans le Traité soviéto-américain relatif à l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée plus courte, qui porte également sur les missiles déployés sur le continent asiatique.

Les propositions de grande ampleur formulées par l'Union soviétique et tendant à garantir la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique prévoient les mesures suivantes : ne pas déployer et ne pas accumuler d'armes nucléaires en Asie, réduire l'activité des flottes dans l'océan Pacifique, et en particulier en ce qui concerne les navires équipés d'armes nucléaires, limiter les activités anti-sous-marin dans certaines zones de l'océan Pacifique, limiter l'étendue des manoeuvres et exercices navals dans l'océan Pacifique et dans l'océan Indien ainsi que dans les mers adjacentes, informer à l'avance l'autre partie de ces manoeuvres et exercices, s'abstenir d'un commun accord de procéder à des manoeuvres ou exercices navals dans les détroits internationaux et les régions adjacentes ainsi que d'employer, au cours des exercices, des armes de combat dans les zones traditionnellement utilisées pour la navigation, réduire progressivement les forces armées et les armes classiques en Asie jusqu'à atteindre le niveau raisonnablement suffisant pour la défense, et faire passer au stade de l'examen pratique la question des mesures propres à accroître la confiance et du non-recours à la force dans cette région.

Ces derniers temps, l'URSS a non seulement donné une expression concrète à ces propositions, mais elle a aussi pris une série de mesures pratiques en vue d'améliorer la situation dans la région de l'Asie et du Pacifique. C'est ainsi que, conformément aux Accords de Genève, les troupes soviétiques sont en train de quitter l'Afghanistan. Dans le cadre de l'initiative de Vladivostok, l'URSS a procédé au retrait d'une partie de son contingent militaire de la République populaire mongole. Se fondant sur sa position de principe qui est d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du globe, l'URSS a été la première puissance nucléaire à signer en 1986, puis à ratifier sans la moindre réserve en janvier 1988, les Protocoles 2 et 3 relatifs au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique sud, garantissant le statut dénucléarisé de cette zone.

L'Union soviétique apprécie hautement les efforts déployés par les pays de l'Asie et du Pacifique pour garantir dans la région des conditions de paix et de stabilité. Un pas important vers le renforcement de la sécurité dans cette partie du monde serait la mise en pratique de la proposition formulée par la République populaire démocratique de Corée et tendant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne.

/...

L'Union soviétique appuie les propositions des Etats indochinois visant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de bon voisinage et de coopération. Elle approuve également l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

L'Union soviétique s'active pour que soit mise le plus rapidement possible en pratique la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, et pour que soit convoquée une conférence internationale à cette fin. Comme on le sait, l'URSS a formulé dans le cadre de l'ONU une série de propositions visant à adopter des mesures propres à accroître la confiance, à réduire substantiellement l'activité des forces navales dans l'océan Indien et à créer des conditions garantissant véritablement la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays de même que celle des communications maritimes et aériennes dans la région. L'URSS a proposé d'engager avec les Etats-Unis et les autres Etats non riverains ayant en permanence des navires de guerre dans l'océan Indien, des négociations tendant à réduire sensiblement l'importance numérique de leurs forces navales ainsi qu'à en limiter les activités.

L'URSS, qui a signé et ratifié le Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco, est favorable au renforcement du statut dénucléarisé de l'Amérique latine.

L'Union soviétique a approuvé la décision prise par l'Assemblée générale sur l'initiative du Brésil de faire de l'Atlantique sud une zone de paix et de coopération. Elle est prête à examiner avec les Etats intéressés les mesures qu'il convient d'adopter afin de réduire la présence militaire dans cette région et de ne pas y déployer d'armes nucléaires et autres.

L'Union soviétique considère qu'une coopération internationale constructive dans le domaine du désarmement régional pourra avoir une influence positive sur l'assainissement de la situation dans de nombreuses régions du monde et contribuer notablement à l'instauration d'un climat de sécurité générale dans le domaine militaire.

La Mission permanente de l'URSS auprès de l'Organisation des Nations Unies serait obligée au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de l'ordre du jour provisoire.
